AUDECA Fabre Noutary & Associés

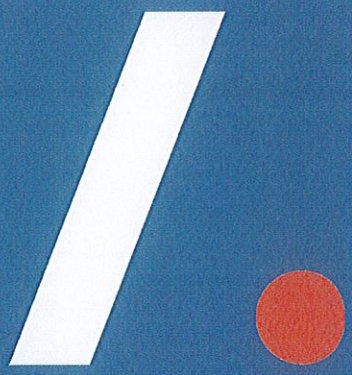
FONDS DE DOTATION CHEMINS D'ESPERANCE

57 rue Violet
75015 - PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 6 pages en dehors des comptes annuels annexés soumis au visa du commissaire aux comptes



183 cours du Médoc
BP 10125
33041 Bordeaux Cedex
T. +33 (0)5 57 81 02 60

35 rue J. J. Rousseau
33340 Lesparre
T. +33 (0)5 56 41 69 48

76 avenue du Mal Foch
Bat A1-0004
40130 Capbreton
T. +33 (0)5 58 43 98 58

FONDS DE DOTATION CHEMINS D'ESPERANCE
57 rue Violet
75015 - PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité FONDS DE DOTATION CHEMINS D'ESPERANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note 6 : Le tableau de suivi des créances pour un montant de 5 000 €, mentionne que ces fonds n'ont pas été reçus et les actions donc ne sont pas engagées.

La note 8 : Tableau de suivi des fonds dédiés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation en fin d'exercice des fonds dédiés.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fond.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 18 juin 2026

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**
Commissaire aux comptes

Lucas SARLANGE
Commissaire aux comptes, Associé

ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industri				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	**80 153**		**80 153**	**80 153**
Participations et Créances rattachées	80 000		80 000	80 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	153		153	153
Total I (Actif immobilisé)	**80 153**		**80 153**	**80 153**
ACTIF CIRCULANT	**80 153**		**80 153**	**80 153**
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	**5 000**		**5 000**	**43 803**
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 000		5 000	43 803
Comptes de liaisons				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	**236 599**		**236 599**	**205 601**
Total II (Actif circulant)	**241 599**		**241 599**	**249 404**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V) (ACTIF)	**321 751**		**321 751**	**329 556**

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**15 000**	**15 000**
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserve pour pojet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	**51 870**	**33 281**
Excédent ou déficit de l'exercice	**17 607**	**18 589**
Situation nette (sous total)	**84 477**	**66 870**
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Total I (Fonds propres)	**84 477**	**66 870**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnnement	70 564	167 148
Fonds dédiés à l'investissement		
Total II (Fonds dédiés)	**70 564**	**167 148**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III (Provisions)		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	80 000	80 000
Avances et acomptes reçues sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 980
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	86 710	13 559
Produits constatés d'avance		
Total IV (Dettes)	**166 710**	**95 539**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V) (PASSIF)	**321 751**	**329 556**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service		
Produits de tiers financeurs	**18 350**	**32 360**
Concours publics		
Subventions d'exploitation		
Ressources liées à la générosité du public	18 350	25 360
Contributions financières		7 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	**103 204**	**27 189**
Autres produits		
TOTAL I (PRODUITS D'EXPLOITATION)	**121 554**	**59 549**
CHARGES D'EPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 178	474
Impôts, taxes et versement assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux dépréciations et aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	6 620	7 000
Autres charges	96 151	33 489
TOTAL II (CHARGES D'EXPLOITATION)	**103 950**	**40 962**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**17 604**	**18 586**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	3
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des immobilisations financières cédées		
Revenus et produits nets de cessions de valeurs mbilières de placement		
TOTAL III (PRODUITS FINANCIERS)	**3**	**3**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV (CHARGES FINANCIERES)	**0**	**0**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**3**	**3**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**17 607**	**18 589**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**
Participations des salariés aux résultat (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	121 557	59 552
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	103 950	40 962
EXCEDENT OU DEFICIT	**17 607**	**18 589**

1. Informations relatives à l'Association

Le fonds de dotation Chemins d'espérance a pour vocation de soutenir et développer des activités d'intérêt général à caractère social, d'assistance et de bienfaisance au profit des personnes âgées afin de leur apporter un soutien matériel et humain dans le respect de leur dignité et, d'une manière générale, en faveur de l'accompagnement de la fin de vie des personnes en situation de dépendance en favorisant l'émergement de projets éducatifs, sociaux et scientifiques innovants.

Afin de développer son objet social, les moyens d'action du fonds sont, notamment, de :

- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet et, en particulier, l'association CHEMINS D'ESPERANCE ;
- Par les modalités de gestion de sa dotation, mettre en œuvre, dans la mesure du possible, le financement de projets se situant dans le prolongement de l'objet du fonds ;
- Favoriser la création et le développement de projets sanitaires et sociaux à but non lucratif à caractère innovant destinés à accueillir des personnes âgées et en situation de dépendance ;
- Élaborer des outils d'analyse et de suivi des projets aidés ;
- Soutenir et favoriser la formation des professionnels et des bénévoles ainsi que les actions de soutien, notamment psychologique et moral, des aidants familiaux ou des personnes accompagnant les personnes âgées et en situation de dépendance ;
- Soutenir et favoriser la recherche scientifique dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de dépendance ;
- Financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet ;
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes ;
- Procéder par tous moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- Détenir et/ou posséder tous biens meubles et immeubles nécessaires aux activités déployées ou soutenues ;
- Prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- Organiser des expositions, colloques, séminaires, congrès, remises de prix et événements divers en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- Mettre en place toute communication visant à promouvoir son objet, notamment par l'édition d'un journal, d'une revue, d'ouvrages et, plus généralement, de tout écrit en rapport avec ses activités et par la création et l'animation un site internet ;
- Et, plus généralement encore, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se situer dans le prolongement direct ou indirect de l'objet social du fonds.

2. Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Aucun impact significatif n'a été identifié sur les comptes de l'exercice clos et sur la situation financière de notre Fonds de Dotation postérieurement à la date de clôture et, par conséquent sur notre activité de l'exercice 2025.

3. Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION CHEMINS D'ESPERANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 321 756 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 17 607 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en euros.

3.1 Règles Générales

Le fonds de dotation Chemins d'espérance, établit ses comptes annuels conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés dans le respect des principes comptables, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices, principes des coûts historiques.
Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

3.2 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

La présentation des états financiers a été modifiée pour l'exercice clos le 31/12/2025 en raison de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de présentation et de réglementation comptable, au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce et des articles 831-1 et suivants du Plan Comptable Général.

Ce changement porte principalement sur la présentation des états financiers, notamment :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de certains postes ou techniques comptables antérieures (notamment les transferts de charges),
- des reclassements de postes du bilan et du compte de résultat, effectués afin de se conformer aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, les effets du changement de méthodes comptables ont été déterminés à l'ouverture de l'exercice.

L'impact global de ces changements est sans incidence sur le résultat et les fonds propres, les modifications opérées portant essentiellement sur la présentation et le classement des informations comptables.

4. Immobilisations financières

Le Fond de Dotation détient des immobilisations financières pour un montant de 80 000 € correspondant à une détention à hauteur de 1.22 % du capital dans la SCI JOB 12-12.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.
Au 31/12/2025, aucune dépréciation n'a été constatée.

5. Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres (En €)	31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentat°		Diminution		Transferts et var. périmètre	31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant
Capital social									
Fonds propres sans droit de reprise	15 000								15 000
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves									
Report à nouveau	33 281	18 589							51 870
Résultat	18 589	-18 589		17 607					17 607
Situation nette									
Fonds propres consomptibles									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total	**66 870**	**0**		**17 607**		**0**		**0**	**84 477**

6. Echéances des créances et des dettes

DETTES	Montant brut	Exigibilté du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	80 000			80 000
Dépôts et cautionnements reçus				
Intérêts courus sur emprunts				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	86 710	86 710		
Produits constatés d'avance				
Total	**166 710**	**86 710**		**80 000**

La dette de 80 000€ correspond au prêt de l'Association Chemins d'Esperance afin de financer l'acquisition des titres de la SCI JOB 12-12.

CRÉANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts à Action Logement			
Autres prêts			
Autres immo. financières	153		153
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Autres	5 000	5 000	
Valeurs mobilières de placement			
Charges constatées d'avance			
Total	**5 153**	**5 000**	**153**

Au 31/12/2025 le solde des autres créances s'élève à 5 000 €, et correspond aux engagements des contributions financières octroyées en 2025 ou avant et non reçues.

7. Notes sur le compte de résultat

Les ressources du fonds de dotation sont constituées :

- ✓ Des dons issus de la générosité publique
- ✓ Des recettes provenant des activités du fonds de dotation,
- ✓ Des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant
- ✓ De toutes autres ressources non interdites par la loi.

8. Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds issus de :	A nouveau	Mouvements sur le résultat			Transfert		Autres mouvements - Changement de méthode	Solde de la période
		Report de l'exercice (689) (+)	Utilisation en cours d'exercice (789) (-)	Remboursement de l'exercice (789) (-)	Transfert de compte à compte	Transfert de structure à structure		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES								
Variation Psychomote	8 000		-8 000					
Télémédecine	10 000		-10 000					
Sécrétaires Médicales	20 000		-20 000					
Matériel Numérique	30 000		-30 000					
Démarches soins palliatifs	70 744	6 620	-16 000					61 364
Dons salon Canto Mai	7 328		-7 328					
L'aide aux aidants	10 200		-1 000					9 200
Vivres son rève	10 876		730	-11 606				
RESOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC								
TOTAL	**167 148**	**6 620**	**-91 598**	**-11 606**				**70 564**

Les "fonds dédiés sur dons manuels affectés" sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs aux missions du Fonds de dotation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

9. Compte de Résultat par Origine et Destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGNE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**18 350**	**18 350**	**25 360**	**25 360**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, Legs et mécénat				
- Dons manuels	18 350	18 350	25 360	25 360
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**3**		**7 003**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contre partie				
2.4 Autres produits non liés à la gnérosité du public	3		7 003	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**103 204**		**27 189**	
TOTAL	**121 557**	**18 350**	**59 552**	**25 360**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS LOCALES	**96 151**	**11 720**	**33 489**	**6 300**
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalises par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	96 151	11 720	33 489	6 300
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalises par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosié du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCIONNEMENT	**1 178**		**474**	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**6 620**		**7 000**	
TOTAL	**103 950**	**11 720**	**40 962**	**6 300**
EXCEDENT OU DEFICIT	**17 607**	**6 630**	**18 589**	**19 060**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGNE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE				
3 - CONTRIBUTION VOLONTAIRE CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS LOCALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

10. Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources							
Achats de marchandises													0
Variation de stock													0
Autres achats et charges externes							1 178						1 178
Aides financières													0
Impôts, taxes et versement assimilés													0
Salaires et traitements													0
Charges sociales													0
Dotations aux amortissements et dépréciations													0
Dotations aux provisions													0
Reports en fonds dédiés										6 620			6 620
Autres charges				96 151									96 151
Charges financières													0
Charges exceptionnelles													0
Participations des salariés aux résultats													0
Impôt sur les bénéfices													0
TOTAL	0	0	0	96 151	0	0	1 178	0	0	6 620	0	0	103 950

11. Tableau de Compte Emploi Ressource

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisation sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons. Legs et et assurances-vie		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissat en France	96 151	33 489	- Dons manuels	18 350	25 360
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs. donations et assurance vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissat à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3	7 003
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			**2 -AUTRES PRODUITS**		
2.1 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 178	474			
TOTAL DES EMPLOIS	**97 330**	**33 962**	TOTAL DES RESSOURCES	**18 353**	**32 363**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			**3 - REPRISES AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**		
5 -REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 620	7 000	**4 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	103 204	27 189
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE DE L'EXERCICE	17 607	18 589	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE DE L'EXERCICE**		
TOTAL	**121 557**	**59 552**	TOTAL	**121 557**	**59 552**

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**51 869**	**33 279**
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la généro du public de l'exercice	17 607	18 589
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**69 476**	**51 869**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU**		
Réalisées en France Bénévolat			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger Prestations en nature			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**167 148**	**187 336**
(-) Utilisation (+) Report	- 96 584	- 20 189
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**70 564**	**167 148**

12. Honoraires du Commissaires aux Comptes

Montant TTC	2025	2024
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 008	990
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
TOTAL	**1 008**	**990**
